

Chers parents,

Cette information concerne **les enfants des personnels de santé** :

Le gouvernement vient de diffuser les instructions suivantes :

Afin que, dès lundi, aucun personnel de santé ne soit entravé dans sa disponibilité au service de notre système de santé, les enfants de ces personnels qui n'auraient pas trouvé d'autres modes de garde seront accueillis dans leur établissement de scolarisation habituel.

Cet accueil sera assuré par des enseignants et/ou du personnel des établissements. On peut pourtant estimer possible que certains de ces parents concernés essaieront durant le week-end d'organiser un autre mode de garde mais pourraient se trouver au dernier moment sans solution.

Aucun personnel de santé ne doit se trouver empêcher lundi matin de rejoindre son travail dont nous savons tous combien il est primordial, pour notre pays dans la période tourmentée que nous vivons.

Les personnels de santé concernés par ce dispositif sont :

- Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Si nécessaire, les parents concernés justifieront de leur situation en présentant leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur ou une attestation de l'ARS.

Afin de lutter contre l'expansion de l'épidémie, les élèves seront accueillis en groupe de 10 au maximum.

Pour les élèves du Collège Saint-Joseph qui seraient concernés, ils peuvent se présenter dès 7h30 au collège (entrée administrative : 32 rue des chais) avec l'un des parents ; l'accueil des élèves se fera tout au long de la journée et ce jusqu'à 18H.

Le self sera fermé donc les élèves devront prévoir de quoi se restaurer à midi (des réfrigérateurs seront disponibles pour stoker les denrées alimentaires).

Bien à vous.

Le Chef d'établissement
Pierre COMBROUX